

**MAIRIE DE BONNES**

Charente  
16390 BONNES  
Tél : 05.45.98.51.74  
mairie@bonnes.fr

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

2025N° 14

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi quatorze Avril, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 07 Avril 2025.

Présents : Mesdames LALANCE Ghislaine, NYZAM Fabienne, ADAMY Sandy, GEORGES Claire, Messieurs CHATENET Fabrice, AUTHIER Adrien, ROUSSILLON Nicolas, Monsieur CHLASTA Patrick.

Excusés : Monsieur DE GUILLEBON Olivier, Monsieur VALOIS Pierre.

Monsieur VALOIS Pierre a donné procuration à Monsieur BEGUERIE Stéphane

Absent : Néant

Monsieur Patrick CHLASTA a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET : TARIF AIRE NATURELLE DE CAMPING**

Devant la difficulté des saisonniers à se loger et les demandes en Mairie, Monsieur le Maire propose la révision des tarifs de l'aire naturelle de camping à partir du 1<sup>er</sup> juin 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres décide de l'application des tarifs suivants à partir du 1<sup>er</sup> juin 2025 :

Emplacement : 6.50 euros

Par personne : 2.20 euros (à partir de 3 ans)

Garage mort : prix de l'emplacement

Gratuit pour les clients qui résident au moins 30 nuitées dans la saison.

Uniquement pour les travailleurs saisonniers (avec justificatif) :

Emplacement 4.25 euros

Par personne : 2.20 euros



Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.  
Affiché et publié le

BONNES, le 18 Avril 2025  
Le Maire

S. BEGUERIE

